



Saint-Denis, le 04 FEV. 2022

Le Président du Conseil Départemental

A

Monsieur le Préfet de la Réunion
Hôtel de Préfecture
6, rue des Messageries – CS 51079
97 405 SAINT-DENIS Cedex

Objet: Enclenchement de la procédure de reconnaissance accélérée de calamité agricole suite au passage du cyclone Batsiraï

Monsieur Le Préfet,

Lors du passage du cyclone Batsiraï, les filières agricoles ont été fortement impactées et déplorent des pertes matérielles et économiques.

La collectivité départementale, compétente en matière agricole, a depuis fin 2021, anticipé la survenue d'événements climatiques de forte intensité et souhaite réagir rapidement pour résoudre les situations les plus urgentes, notamment celles rencontrées par les maraîchers.

Ainsi, la commission permanente a validé en date du 15 septembre 2021, la reconduction du dispositif d'aides destinées à la relance des exploitations agricoles de La Réunion, affectées par des événements climatiques (pluies et vents) extrêmes, en application du règlement (UE) 702/2014 du 25 juin 2014 – Article 30, avec une enveloppe maximale de 6 millions d'euros par an. Le cadre de notre intervention est présenté en annexe 1.

Cet effort important qui permettra aux agriculteurs de redémarrer leurs productions dans un contexte de changement climatique, où le caractère reproductible de ce type d'évènement exceptionnel n'est pas à exclure, n'occulte cependant pas la réalité des pertes de récolte observées chez de nombreux agriculteurs.

Il m'apparaît donc important que l'Etat, compétent en la matière, puisse dès à présent engager les démarches accélérées (reconnaissance de calamité agricole) requises pour l'indemnisation des agriculteurs concernés. Également, cette reconnaissance nous est nécessaire pour pouvoir mobiliser rapidement notre dispositif d'aide.

Aussi, je m'associe fortement à la demande de la profession agricole déjà exprimée sur cette question.

Vous remerciant par avance pour votre attention particulière sur ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil Départemental



Cyrille MELCHIOR